



## REGLEMENT PARTICULIER du:

« 24ème TOURNOI DE LA VILLE D'APT » du 23 & 24 Novembre 2019

### Dispositions Générales

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du juge arbitre.
2. Le Juge-Arbitre principal de la compétition sera : Mr Christophe BROUCHON
3. Le tournoi organisé par l'AptBC est autorisé par la Fédération Française de badminton sous le numéro : (en cours)
4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

### Accueil des joueurs

5. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2019-2020 le jour de son inscription, et ne devra faire l'objet d'aucune suspension. La compétition est ouverte à tous les licenciés de la FFBad classés de N2 à P11. Elle se déroulera sur le gymnase Michaël GUIGOU avec un total de 7 terrains
6. Le tournoi accueillera toutes les disciplines : Simple, Double et Double Mixte. Le tournoi est ouvert aux catégories : Minimes (classé minimum D7 dans le tableau où il joue), ainsi qu'aux Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans. Les benjamins ainsi que les compétiteurs classés P12 et NC, ne sont pas autorisés sur cette compétition.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux. Un joueur ne peut jouer uniquement qu'un seul tableau par jour.
8. Les tableaux de simple, de double et de double mixte comprendront un nombre de 6 séries au maximum dénommés de Série 1 (meilleures côtes), à Série 6 (moins bonnes côtes). Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation dans la série qui leur correspond le mieux en fonction de leur CPPH à la date du 01 novembre 2019 de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les côtes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau. Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de séries mentionnés dans une ou

plusieurs disciplines. Tous les tableaux de simple, double et double mixte se joueront en poules.

Les tableaux ne seront pas forcément identique en nombre de joueurs.

Le découpage reste à la libre appréciation de l'organisation.

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en double mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

9. Une équipe ne peut être composée de 2 joueurs ayant plus de 2 classements de différence entre eux.

Ex : Un joueur classé R6 ne pourra pas jouer avec un joueur classé D9.

10. Les simples et les doubles mixtes auront lieux le samedi et se joueront intégralement dans la journée.

Les doubles dames et les doubles hommes se joueront intégralement le dimanche.

11. Le montant des frais d'inscriptions par joueur est de, 20€ pour 1 tableau, et de 24€ pour 2 tableaux. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition. Dans tous les cas les droits d'inscription ne seront pas remboursés après parution des premières convocations.

12. La règlementation de la FFBad s'applique également aux joueurs licenciés auprès de Fédérations étrangères.

13. Le nombre de joueurs est limité aux 230 premiers inscrits, le cachet de la poste faisant foi, afin qu'il y ait 2 sortants dans toutes les poules.

14. En cas de dépassement du nombre d'inscrits une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivants, avec par ordre de priorité :

- Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements).
- Equilibrage des joueurs inscrits dans les tableaux.

15. La feuille d'inscription (une feuille par club) accompagnée du règlement à l'ordre de l'AptBC devra obligatoirement nous parvenir avant le :

Jeudi 31 Octobre 2019 (limite d'inscriptions) à l'adresse suivante :

Apt Badminton Club

Chez Mr MATHIEU Jean-François

Chemin des Picards

La Tuilière

84490 SAINT SATURNIN LES APT

Aucune inscription ne sera prise et enregistrée sans règlement.

Aucune inscription ne sera prise par mail, sms ou téléphoniquement.

16. Les joueurs devront se présenter à la table de marque dès leur arrivée dans le gymnase.

17. Selon l'Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC), chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la

responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués en arrivant à la table de marque, une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition.

Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

### **Tableaux**

18. Tous les tableaux seront joués en poules puis en élimination directe.

19. Le comité organisateur se réserve également le droit de limiter le nombre total de matchs par tableaux de la manière qui lui semble la plus équitable pour tous les joueurs.

20. Les têtes de séries seront désignées par le comité organisateur selon le CPPH du Vendredi 01 Novembre 2019.

21. Une convocation sera adressée au responsable des clubs, par mail uniquement, le plus tôt possible, en principe J-9.

### **Déroulement de la compétition**

22. Les Simple Dames (SD), Simple Hommes (SH) ainsi que les Doubles Mixtes (DMx) se dérouleront entièrement le samedi.

Les Doubles Dames (DD) et Doubles Hommes (DH) se joueront intégralement le dimanche.

23. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés une heure maximum en avance.

24. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

25. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette. . .).

26. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

27. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table, dûment complétée, immédiatement après la fin du match.

28. Les matchs seront joués en auto-arbitrage jusqu'aux finales.

Eventuellement, des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au Juge-Arbitre.

Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un Arbitre (ou faisant office).

29. Dès l'appel de leurs noms, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Ces 3 minutes comprennent le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue. L'échauffement des joueurs aura eu lieu auparavant. Pour rappel le test de volants devra avoir lieu à l'arrivée sur le terrain au début du temps de préparation.

30. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBD est exigée sur les terrains et le Juge Arbitre aura toute autorité pour faire respecter les dites circulaires, qui seront affichées dans le gymnase

31. Les volants en plumes seront à la charge des joueurs.

Tous les matchs, de toutes les séries, se joueront avec des volants en plumes.

En cas de litige le volant officiel est le : RSL TOURNEY N°3, en vente dans la salle au prix de 25€ le tube de 12 volants.

32. Tout volant touchant les infrastructures ou plafond du gymnase sera « FAUTE » permanent.

Tout volant touchant les éléments accrochés à celui-ci (panneau de basket, chauffage, lampes...) sera « LET » 1 fois au service, et « FAUTE » en jeu.

Tout volant touchant un des filins des panneaux de baskets, au service ou pendant l'échange sera annoncé « LET » en permanence, et sera à remettre.

33. Le plateau de jeu sera uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs en cours de match ainsi qu'aux conseillers « coachs » (maximum deux par demi terrain).

34. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set, ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour 20 secondes avant la reprise réglementaire du jeu.

Dans le cas contraire ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre de la salle.

35. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) ou des responsables pour les mineurs.

Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

36. Tout joueur forfait devra envoyer un justificatif dans les 5 jours suivants la compétition à la CLOT - ULRICH Joachim :

- Par mail : joachim.ulrich@wanadoo.fr
- Par courrier : Les Jardins du Soleil - 1225 Rocade des Playes 83140 Six Fours sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournois et interclubs).  
Merci de noter au dos votre nom et le nom de la compétition.

37. En cas de forfait, les joueurs inscrits peuvent être remplacés par d'autres figurants sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double, si un joueur est forfait, le joueur restant pourra proposer le partenaire de son choix sous réserve que ça ne modifie pas les têtes de séries du tableau concerné.

38. Toute contestation devra être présentée au Juge-Arbitre par le joueur concerné. dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.

### Divers

39. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi, sous peine de disqualification.

40. Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail. Dans tous les cas les droits d'inscription ne seront pas remboursés après parution des premières convocations.

41. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription d'un joueur ou joueuse qui n'aurait pas respecté :

- les règlements des compétitions sur une édition antérieure,
- une personne du comité d'organisation,
- ou qui aurait perturbé ou critiqué publiquement une ancienne édition.

42. Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communication. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus tard lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage).

43. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

44. Les joueurs et accompagnateurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Il est interdit de se restaurer sur le plateau de jeu.

45. Toute participation implique l'adoption de l'ensemble des articles du présent règlement.

46. Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.

47. Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette 24ème édition du « Tournoi de la ville d'Apt » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

Bonne compétition à tous.

